



TROPHEE DE PENTECOTE 2022

www.trophee-pentecote.fr

Règlement de l'Épreuve

Du 04 au 06 Juin 2022 - Le Gouverneur – Parcours du Breuil.

Art 1 : Clubs concernés :

Le "Trophée de Pentecôte" est une compétition par équipe réservée aux associations sportives des clubs suivants :

Albon	La Sorelle
Beaujolais	Le Clou
Golf Club de Lyon	Lyon Salvagny Golf Club
Gouverneur	Lyon Verger
Grand Lyon Chassieu	Mionnay

Art 2 : Constitution des équipes :

- Les équipes sont constituées en 5 séries amateurs + une série PRO spécifiées dans l'article 4 de ce règlement.
 - Les joueurs amateurs constituant les équipes devront être obligatoirement licenciés et membres de l'Association Sportive du club qu'ils représentent.
- Les joueurs amateurs, comme PROS devront impérativement être à jour de leur certificat médical.

Art 3 : Date limite d'inscriptions et enregistrement des index :

- Les droits d'inscription seront envoyés par les clubs participants au club receveur.
- Participation financière de chaque club :

Inscription des clubs au plus tard **Judi 28 Avril 2022 minuit**, accompagnée du règlement de **1 250 €** (1 150 € au titre de l'inscription de chaque équipe + 100 € de forfait PRACTICE pendant la durée de l'épreuve)

Règlement de préférence par virement bancaire sur le compte de l'ASSOCIATION TDP :

Virement bancaire (Merci préciser n° de la facture sur l'ordre de virement) :

IBAN : FR76 1680 7004 0082 1777 2721 022 BIC : CCBPFRPPGRE

Ou bien par chèque établi à l'ordre de l'ASSOCIATION TROPHEE DE PENTECOTE, à adresser chez le trésorier :
Thierry Peysson 10 chemin du Vallon 69110 Sainte Foy les Lyon

Le golf du Gouverneur refacturera l'Association TDP (sauf pour l'équipe du Gouverneur exemptée par son club, hôte de l'épreuve).

Inscription des équipiers sur EXTRANET, date limite **Judi 28 Avril 2022 minuit** (index retenus à cette date),

Thierry PEYSSON Président de la Commission sportive de la ligue AURA, établira les listes des joueurs par série le Vendredi 29 Avril et les diffusera le jour même.

Les cas particuliers de sur-classements sont à soumettre en amont de la date du 28/04 au comité d'épreuve par email à [Patrick SKAWINSKI pska@idf.fr](mailto:Patrick.SKAWINSKI@pska@idf.fr)

Art 4 : Composition des séries amateurs de huit joueurs par club :

- Toutes les séries peuvent être constituées de joueurs appartenant au sexe masculin ou féminin.
- Chaque joueur inscrit pourra jouer en simple et/ou en double lors de cette compétition.
- Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule série.
- Chaque club pourra compléter chaque série, en surclassant un ou plusieurs joueurs, la seule limite étant de 8 joueurs maxi par série.

• SURCLASSEMENTS :

Les joueurs/joueuses surclassés ne devront en aucun cas avoir un index supérieur à celui du joueur ayant le meilleur index décimal de la série suivante.

Pour la Série 5, le surclassement est limité à des joueurs / joueuses jusqu'à **28,4 d'Index, mais pas au-delà.**

- Les clubs n'auront aucune obligation préalable d'indiquer le nom de leurs représentants réels dans chaque série, mais seuls les joueurs (maximum 8 par série amateur) figurant dans les séries validées par les capitaines auprès du comité d'épreuve, au plus tard **le Jeudi 28 Avril 2022 minuit**, auront la possibilité de jouer. L'ordre de jeu est laissé à la discrétion des capitaines.
- Aucun joueur non inscrit sur la liste officielle des séries, (liste validée par le tampon LIGUE AURA qui sera publiée le **lundi 02 Mai 2022 sur le site TDP**), ne pourra être ajouté pour participer au TDP. En revanche afin de permettre à un club qui, par suite d'une ou des défections de dernières minutes, aurait un problème majeur pour composer une (ou plusieurs) séries, et souhaiterait, avant l'épreuve, pouvoir la compléter, le comité TDP autorisera le transfert du 1er joueur inscrit de la série suivante vers la série concernée (modification acceptée jusqu'à la veille du tour minuit).

Art 4bis : Composition de la série PRO : 2 joueurs en FOURSOME

La série PRO peut être constituée de joueurs appartenant au sexe masculin ou féminin

La composition de la série PRO doit être communiquée au comité au plus tard **le Jeudi 28 Avril 2022 minuit** par email à : Patrick SKAWINSKI pska@idf.fr.

Pour permettre aux clubs qui n'ont qu'un seul pro, et aussi ceux qui n'en ayant que 2, pourraient rencontrer ponctuellement une difficulté en cas de maladie ou blessure de l'un de leurs PROS, le règlement autorise la possibilité de faire appel à un PRO ou élève PRO (statut Professionnel), enseignant dans n'importe quel club de la région Auvergne Rhône Alpes (l'appartenance à la PGA ARA n'étant pas exigée).

Aucune dotation aux PROS n'est attribuée par le comité d'organisation du TDP.

Série	Index	Nombre de joueurs Samedi 4/06	Nombre de joueurs Dimanche 5/06	Nombre de joueurs Lundi 6/06	Repères hommes	Repères dames
1 ^{ère} série	+3,0 – 7,4		4	4 (FOURSOMES)	2	4
2 ^{ème} série	7.5 – 11.4		4	4 (FOURSOMES)	2	4
3 ^{ème} série	11.5 – 15.4	4		4 (FOURSOMES)	3	5
4 ^{ème} série	15.5 – 19.4	4	2 (FOURSOMES)	2 (FOURSOMES)	3	5
5 ^{ème} série	19,5 – 24,4	4	4 (FOURSOMES)		3	5
Série PRO	-			2 (FOURSOME)	PRO *	PROETTE **

- * PROS Plaques fond blanc / chiffres noirs emplacements PROS choisis par le comité d'épreuve en fonction du contexte,
- ** PROETTES Plaques fond blanc / chiffres bleus emplacements PROETTES choisis sur chaque trou par le comité d'épreuve en fonction du contexte (conditions météo, difficulté du trou, écart de distance entre les tertres de départ PROS et PROETTES etc...)

Art 5 : Formule de jeu par série amateurs : 4 simples + 2 doubles en FOURSOME

Séries 1 & 2 -> STROKE PLAY **INTEGRAL** BRUT:

Séries 3, 4, 5 -> STROKE PLAY SCORE MAXIMUM BRUT:

Le nombre maximal de coups, y compris les coups de pénalités, fixé par le comité est le **QUADRUPLE BOGEY**, donc le joueur qui joue pour **TRIPLE BOGEY** et ne rentre pas, **doit OBLIGATOIREMENT ramasser sa balle** et score **PAR + 4** sur le trou ».

Pénalités pour infraction du joueur ou du camp à cette obligation :

1^{ère} infraction : Avertissement verbal d'un arbitre donné au joueur ou au camp.

2^{ème} infraction : 1 Coup de pénalité

3^{ème} infraction : 2 Coups de pénalité

4^{ème} infraction : Disqualification

Art 5 bis : Formule de jeu série PRO :

STROKE PLAY INTEGRAL BRUT:

1 double en FOURSOME

Art 5 ter : Lutter contre le jeu lent :

Pour lutter contre le jeu lent, chaque club s'engage à procéder à une incitation forte auprès de ses compétiteurs, en mettant en place plusieurs actions pédagogiques (informations, communications...) pour que tous les participants au TDP adoptent la « bonne attitude ».

Pour aider les clubs, le comité TDP met en ligne sur le site www.trophee-pentecote.fr une fiche de consignes du type « 10 commandements » avec les bonnes pratiques pour lutter contre le jeu lent.

Le « PRET-JOUEZ » s'applique à tous les joueurs [Règle 6.4b(2)]

Art 6- Calcul des résultats de chaque équipe, départages :

Chaque jour, pour chaque série, le résultat sera obtenu par l'addition des 4 simples, scores BRUT de chaque équipe (toutes les cartes comptent)

De même pour les FOURSOMES, pour chaque série, le résultat sera obtenu par l'addition des 2 FOURSOMES, scores BRUT de chaque équipe (toutes les cartes comptent).

Pour la série PRO score BRUT du FOURSOME de chaque équipe.

Pour chaque épreuve (SIMPLES et FOURSOMES) et dans chaque série, l'équipe ayant le plus petit total BRUT se verra attribuer 10 POINTS, la deuxième 9, la troisième 8, la quatrième 7, la cinquième 6, la sixième 5, la septième 4, la huitième 3, la neuvième 2, la dixième 1.

Départage en cas d'égalité :

En cas d'égalité du total BRUT une série en SIMPLE, le départage se fera :

1/ En comparant le score BRUT de la moins bonne carte des équipes à égalité, puis si nécessaire de la meilleure carte, et enfin de la deuxième carte etc....

2/ Si toujours égalité, on comparera le résultat des trous n° 10 à 18 (Quelque soit l'ordre de jeu des trous, c'est-à-dire que les départs soient pris au 1 ou au 10, le départage sera calculé sur le jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours")

et si nécessaire idem avec la meilleure carte 9, puis de la 2ème carte etc

En cas d'égalité du total BRUT dans une série en FOURSOME, le départage se fera de la même manière :

1/ En comparant le score BRUT de la plus mauvaise carte des équipes à égalité, puis si nécessaire de la meilleure carte,

2/ Si toujours égalité, on comparera le résultat des trous n°10 à 18 (jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours") et si nécessaire idem avec la meilleure carte, etc....

3/ En cas d'égalité parfaite à ce stade (si dans une série « amateur » FOURSOME, les 4 FOURSOMES rendent le même score, n'ayant ni "plus mauvaises" ni "meilleures cartes" à comparer, le comité d'épreuve prendra en compte la comparaison des cumuls des 4 cartes des 2 équipes concernées sur les trous n° 10 à 18 (jeu des 9 derniers trous, puis 6 derniers, puis 3 derniers et enfin sur le dernier trou du "parcours")

Intempéries et circonstances exceptionnelles :

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes seront suivies :

Pour les séries simples, pour prendre en compte les scores de la série, il faut qu'il y ait au moins **2 vagues complètes rentrées** (2 joueurs de chaque club, soit la moitié de la série),

Même principe pour les séries en doubles FOURSOMES, il faut qu'il y ait au moins **1 vague complète rentrée** (1 double de chaque club, soit la moitié de la série).

Classement final

Le Classement final sera effectué en additionnant tous les POINTS obtenus.

Pour l'attribution du titre, en cas d'égalité à la 1ère place entre deux ou plusieurs équipes, un Play-off en "mort subite" aura lieu le dernier jour de l'épreuve avec 1 représentant amateur de chaque équipe concernée (désigné par le capitaine de chaque équipe). Les trous seront choisis par le Comité d'épreuve et affichés au tableau officiel.

Art 7 : Règlement de la FFGolf - Comité d'épreuve - Réclamations :

Les règlements spécifiques des épreuves fédérales par équipes s'appliquent, ainsi que les règles locales spécifiques qui seront établies par le comité d'épreuve.

Comportement et Étiquette :

Application du Code de Comportement de la FFGolf (§ 14 des règles locales permanentes des épreuves fédérales amateur - Règle 1.2).

Il est **interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer** (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à une infraction au code du comportement. Le comité se prononcera sur une possible sanction.

Comité d'épreuve :

Celui-ci est seul juge pour tout ce qui concerne le « TROPHEE DE PENTECOTE », son organisation et son application.

Composition du comité :

- Elsa ALIX Golf du GOUVERNEUR
- Patrick SKAWINSKI Directeur du Tournoi
- Thierry PEYSSON Arbitre

Réclamations :

Le capitaine d'équipe (ou le vice-capitaine en cas d'absence du capitaine) est seul habilité à porter réclamation si nécessaire.

Art 8 : Horaires de départ :

8.1 Les horaires de départ des séries amateurs seront communiqués par mail à tous les clubs participants avant fin Avril Et également disponibles sur le site du Trophée de Pentecôte www.trophee-pentecote.fr

8.2 Tirage des FOURSOMES : dans toutes les séries ce tirage sera panaché "au mieux", pour permettre à chaque club de rencontrer le maximum de clubs différents. Les FOURSOMES du Dimanche partiront en premier le matin devant les simples afin de fluidifier au maximum la compétition...

8.3 Le tirage de l'ordre des départs des FOURSOMES de la série PRO sera déterminé par l'ordre inverse des résultats au Dimanche soir.

Art 9 : Capitaine (règle 24.3) et personnes autorisées à donner des conseils aux joueurs (règle 24.4) :

Les Règlements des épreuves fédérales s'appliquent, le Capitaine de l'équipe doit être membre de l'AS qu'il représente, Il doit répondre aux exigences des Règles du statut amateur.

Chaque équipe peut nommer 3 donneurs de conseil maximum à qui les joueurs de l'équipe peuvent demander des conseils ou dont ils peuvent en recevoir pendant le tour, par exemple :

- 1 PRO du club et 1 seul (1 des 2 PROS du FOURSOME)
- Le Capitaine d'équipe
- 1 vice-Capitaine

Des brassards devront être portés de façon visible sur le terrain, ces brassards spécifiques seront remis aux donneurs de conseils par le comité d'épreuve lorsque les donneurs de conseils viendront se faire connaître au début de l'épreuve (1er matin à partir de 7h30). Ces brassards seront à restituer au comité d'épreuve au terme de la compétition.

Aucun changement de donneur de conseil ne sera possible en cours d'épreuve quelque soit la raison invoquée.

Lorsque le donneur de conseil n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à monter sur les greens

Voir règlements spécifiques des épreuves fédérales par équipes (HARD CARD et VADEMECUM)

Art 10 : Reconnaissances du parcours, tarif du green-fees

Pour la première reconnaissance est accordé un tarif à 25 € valable semaine ou week-end.

Une seule reconnaissance par joueur sera à ce tarif, à partir de la 2^{ème} reconnaissance, un tarif spécial TDP s'applique, 59 € en semaine, WE et jours fériés,

Les tarifs spéciaux ci-dessus ne concernent que les joueurs sélectionnés, c'est à dire figurant sur les listes officielles des équipiers diffusées par Thierry PEYSSON **le Vendredi 29 Avril 2022**,

Les tarifs spéciaux seront donc applicables uniquement à compter du **samedi 30 Avril**.

Ces dates pouvant évoluer en fonction du contexte sanitaire **COVID19**.

Nota : Pour chaque capitaine d'équipe en titre (pas les adjoints), **un** Green Fee gratuit **est offert** par Le GOUVERNEUR (en lieu et place du 1^{er} GF à 25 €), à partir du second parcours, les capitaines auront à acquitter les mêmes tarifs que les autres équipiers, à savoir 59 € en semaine, WE et jours fériés.

Art 10 bis : Entraînement sur le parcours entre les tours (règle 5.2)

L'entraînement sur le parcours est autorisé entre les tours 1 h après le dernier départ du jour et sauf règles locales contraires.

Art 11 : Proclamation du résultat

Au terme de la compétition, la proclamation des résultats sera suivie d'un cocktail.

Art 12 : Réciprocité

Pendant la durée de l'épreuve, les membres du club organisateur pourront jouer gratuitement dans chaque club participant, à concurrence de 3 départs par jour au maximum dans chaque club.

Les réservations devront impérativement être faites par le secrétariat du club organisateur auprès de l'accueil de chaque club et suivant les disponibilités.

Art 13 : Club organisateur : obligations et démarches, responsabilité en cas d'accident pendant l'épreuve :

Le club organisateur devra se soumettre aux obligations du Code du Sport et de l'autorité nationale et régionale en matière d'accueil de compétition, notamment :

- Etre à jour de son assurance en Responsabilité Civile pour l'accueil des joueurs et du public
- Assurer la couverture médicale.
- Faire la demande d'autorisation auprès des services préfectoraux (signaler le déroulement de l'épreuve aux autorités locales gendarmerie, pompiers et SAMU).

Art 14 : La participation au "TROPHEE DE PENTECOTE" implique l'acceptation du présent règlement :

- Par le Président AS de chaque club participant
- Par la Direction ou le(s) propriétaire(s) de chaque club

Art 15 : Alternance des clubs recevant l'épreuve :

2013 Lyon Salvagny

2014 Lyon Chassieu

2015 Le Clou

2016 Verger

2017 GCL

2018 Albon

2019 Mionnay

2021 La Sorelle

2022 Le Gouverneur

2023 Beaujolais

Etc....